



Vivre à Serquigny

BULLETIN
D'INFORMATIONS MUNICIPALES
N°53 - JUILLET 2025



LES TEMPS FORTS

4/5



Dossier
de la commune

● Visite de Stéphane BERN
au Grand Château

6/7



Dossier environnement et
développement durable

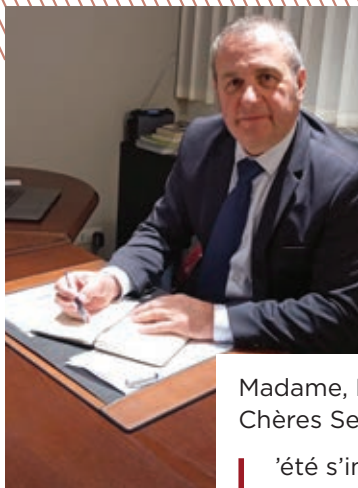
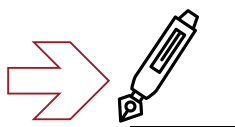
● La libre évolution
dans l'ancienne peupleraie
de Serquigny

16



Action
Culturelle

● Le sentier d'Art



Madame, Monsieur,
Chères Serquignaises, chers Serquignais,

L'été s'installe doucement dans notre belle commune et avec lui, un temps propice aux rencontres, à la découverte, au repos aussi, après une première moitié d'année riche en projets et en actions.

Depuis janvier, **Serquigny** a continué d'avancer dans un esprit de proximité et de dynamisme. Nos équipes municipales sont toujours pleinement mobilisées au quotidien, pour l'amélioration de votre cadre de vie, le soutien à nos associations, à notre école, à notre médiathèque et pour faire vivre une vie locale à la fois solidaire et animée.

Parmi les temps forts de ce début d'année, citons les moments de convivialité partagés lors des vœux de la municipalité, les projets engagés autour du développement durable, les animations culturelles et les événements associatifs qui ont su rassembler petits et grands. Merci à toutes celles et ceux, à nos associations dynamiques qui participent, par leur engagement, à faire vivre notre commune.

Cet été, **Serquigny** a l'honneur d'accueillir pour trois mois le **Sentier d'Art**. Ce projet porté par l'Intercom Bernay Terres de Normandie est un événement culturel d'envergure qui réunira 10 artistes contemporains en résidence et en exposition. Ce parcours artistique en plein air, accessible à tous, transformera nos chemins, nos espaces et notre commune en une galerie à ciel ouvert, invitant à la rêverie, à la contemplation et aux échanges. Le thème de ce Sentier d'Art " Nature et industrie en résonance " évoque pleinement notre territoire, notre histoire et nos mutations.

Car accueillir l'art, c'est s'ouvrir à l'émotion, à la réflexion, au dialogue. Une occasion unique de découvrir l'art autrement, dans notre environnement quotidien.

Nous espérons que vous serez nombreux à parcourir ce sentier, à la croisée de la nature et de la création. C'est une belle manière de (re)découvrir **Serquigny**, et de partager des moments en famille, entre amis, ou simplement au fil d'une promenade estivale.

Je vous souhaite, au nom de toute l'équipe municipale, un été serein, joyeux et inspirant. Que cette saison vous apporte du repos, des découvertes, de belles émotions et de moments partagés en famille, au cœur de **Serquigny** ou au gré de vos vacances.

Bel été à toutes et à tous, bel été à **Serquigny** !

Frédéric DELAMARE
Maire de Serquigny

Vice-Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

☎ : 02 32 44 10 15
✉ : mairie@serquigny.fr

🌐 : www.serquigny.fr
f : [Ville de Serquigny](#)

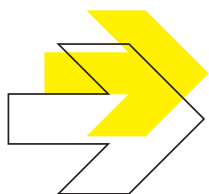
Responsable de la publication :
Frédéric DELAMARE,
Maire de Serquigny

Ce 53^{ème} numéro
de " Vivre à Serquigny ",
imprimé en 1250 exemplaires
est distribué gratuitement aux habitants
de la commune.

Il a été réalisé par les membres de la
Commission Information.
Toute correspondance et toute
proposition d'article sont à adresser
en mairie à l'attention d'Eric LEFEBVRE.

Conception :
Graphiste ComÇa
07 86 52 39 44

Impression :
IROPA - 76800
02 32 81 30 60



SOMMAIRE

	Dossier le Grand Château de Serquigny 4 ➔ 5
	Les finances de la commune 6 ➔ 7 • Les comptes 2024 & le budget 2025 / Les projets pour 2025
	Le point sur les travaux et aménagements 8 • Réhabilitation de l'espace 19.36 / La défense incendie / ...
	Le carnet de l'école 9 • Remise aux élèves des instruments / Installation à l'école élémentaire
	Dossier environnement et développement durable 10 ➔ 12 • Une naissance, un arbre planté / Mise en place d'un barrage / ...
	Du côté de nos aînés 13 • Des noces de diamant / La réalité virtuelle
	Les défis des sportifs 14 ➔ 15 • Club sportif - Pétanque / L'entente cycliste / Football club / ...
	Action culturelle 16 • Le Sentier d'Art à Serquigny
	L'essentiel des conseils municipaux 17 ➔ 18 • Séances du 5 mars 2025 et du 9 avril 2025
	Les renseignements utiles 19
	Focus commerçants et artisans 20



➔ **Le Grand Château de Serquigny**



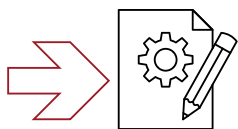
➔ **Les finances de la commune**



➔ **Une naissance, un arbre planté**



➔ **Parcours d'art contemporain**



LE GRAND CHÂTEAU DE SERQUIGNY



Projet d'achat de l'ensemble du site

Suite au dramatique incendie survenu au Grand Château de Serquigny le 31 décembre 2023, la commune s'est engagée aux côtés des services de l'État, dans un grand projet de sauvegarde de ce patrimoine classé aux Monuments Historiques, soutenu par la DRAC, la Région Normandie, le Département de l'Eure ainsi que par la Fondation du Patrimoine.

Le site se décompose en trois parties :

- ➔ le château avec 21 copropriétaires
- ➔ les dépendances avec 15 copropriétaires
- ➔ les bois et prairies appartenant à un propriétaire physique et à la Foncière Barbatre liquidée en 2015.

La commune souhaite récupérer la propriété de l'ensemble pour permettre un avenir à ce site remarquable.

Lors du Conseil Municipal du 9 avril dernier, M. le Maire a exposé les modalités de cession :

Pour le château, l'ensemble des propriétaires a accepté de céder leurs biens à l'euro symbolique ;
Pour les dépendances, chaque propriétaire a transmis une proposition chiffrée, il s'agit maintenant d'entrer dans une phase de négociations individuelles.

Pour les prairies appartenant à la Foncière, le liquidateur est prêt à rouvrir la liquidation si un acquéreur valable se manifeste. M. le Maire a proposé que la commune se porte acquéreur pour les prairies, le bois et les autres parcelles appartenant à un propriétaire unique, et d'entrer en négociation pour s'accorder sur un prix de vente.

Le Conseil Municipal, a validé la proposition de M. le Maire relative à l'acquisition de l'ensemble du site du Grand Château et autorise M. le Maire à signer les actes notariés relatifs à sa cession et tous documents y afférents.

Il a autorisé M. le Maire à mener les négociations nécessaires afin de fixer le montant de la transaction, sous réserve de trouver un accord financier, avec l'ensemble des propriétaires des dépendances, à effectuer les démarches nécessaires à la réouverture de la liquidation de la Foncière Barbatre et a validé la proposition de M. le Maire de fixer le montant de cession des prairies auprès de la Foncière Barbatre.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à mener les négociations afin de fixer le montant de la transaction, sous réserve de trouver un accord financier, avec le propriétaire des bois, prairies et autres parcelles, notamment la voie d'accès.

Présentation des travaux des étudiants en école d'architecture

En octobre dernier une quinzaine d'étudiants en master de l'école d'Architecture ENSA Versailles était venue pour un travail de groupe à Serquigny plus précisément au Grand Château dans le cadre de leurs études.

Mardi 21 janvier 2025, ces étudiants étaient de nouveau présents à la médiathèque avec leur Maître de conférence pour présenter leurs travaux et réflexions à M. le Sous-Préfet Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, à M. le Maire de Serquigny, aux directrices des écoles et aux élus de Serquigny et des communes environnantes.



Une balade dans le parc du Grand Château

Samedi 8 mars 2025 une balade gratuite dans le parc du Grand Château était organisée dans le cadre de Chantiers Communs avec la Maison de l'architecture de Normandie, le CAUE 27, l'école Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, la municipalité de Serquigny.

Elle a permis à environ 70 personnes réparties en 3 groupes de découvrir les richesses paysagères et écologiques du site et d'apercevoir les imposants vestiges du Grand Château.



Visite de Stéphane BERN

M. le Maire de Serquigny avec l'aide des services de la sous-Préfecture continue à se mobiliser pour attirer des personnes susceptibles d'accompagner la municipalité pour préparer un avenir au Grand Château de Serquigny. Le 21 mars 2025, Stéphane BERN le célèbre animateur de radio et de télévision, acteur, écrivain et responsable de la Mission Patrimoine soutenue par le ministère de la Culture

est venu sur le site du Grand Château accompagné de Jacques GARCIA (propriétaire du château du champ de bataille), de Edouard DE LAMAZE (Conseiller Régional), de M. le sous-Préfet Philippe FOURNIER-MONTGIEUX.

Après avoir été touché par l'état actuel de ce lieu chargé d'histoire, Stéphane BERN s'est engagé auprès de M. le Maire à mettre tout en œuvre pour que ce site retrouve sa splendeur d'antan.



LES FINANCES DE LA COMMUNE



LE COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA VILLE DE SERQUIGNY 2024

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE RETRACE L'ENSEMBLE DES MOUVEMENTS, C'EST À DIRE L'ENSEMBLE DES RECETTES ET DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT RÉALISÉES PAR LA COMMUNE SUR UNE ANNÉE. IL DOIT ÊTRE PRÉSENTÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT LA FIN DE L'EXERCICE.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE EST LE BILAN FINANCIER DE LA COMMUNE. IL PERMET DE CONTRÔLER SA GESTION, AINSI DE VÉRIFIER QUE LES DÉPENSES ANNONCÉES LORS DU BUDGET PRIMITIF SONT BIEN CELLES RÉALISÉES. A CE TITRE, SON EXAMEN CONSTITUE UN ACTE MAJEUR DE LA VIE COMMUNALE.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE EST SOUS LA RESPONSABILITÉ DU MAIRE.

Les dépenses de fonctionnement 2024 ont été de 1 802 025 €, alors qu'en 2023 elles s'établissaient à 1 798 201 € (soit +0,21%). Une augmentation très modeste grâce à une gestion extrêmement serrée de nos dépenses.

Les recettes de fonctionnement 2024 (1 969 688 €) sont en légère hausse par rapport à 2023 qui s'élevaient (1 841 347 €).

Pour l'exercice 2024, il est dégagé un résultat positif de l'exercice de **167 663 €** sur un budget de **2 244 883 €**

en fonctionnement et un résultat légèrement négatif de **21 391 €** sur un budget de **1 477 256 €** en investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont toutes en phase avec les dépenses budgétées et même en dessous des prévisions sur les dépenses liées à l'énergie. 185 000 € au budget pour les dépenses d'électricité et de chauffage en 2024 et celles-ci ont été réellement de 80 979 € à la clôture des comptes.

PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

- ➔ Construction d'un City-stade ;
- ➔ La mise en place d'une signalétique au stade de football ;
- ➔ La restauration de l'horloge et de la sonorisation de l'église ;
- ➔ Le remplacement du lave-vaisselle de la cantine scolaire ;
- ➔ L'achat de mobilier pour le parc municipal ;
- ➔ L'aménagement de la cuisine à l'école maternelle et d'un local produits ;
- ➔ L'installation d'un dispositif lumineux pour le passage piétons face au pôle médical ;
- ➔ Des travaux sur l'éclairage public rue des Tilleuls et rue de Provence ;
- ➔ Des frais d'études pour la rénovation de la salle des fêtes ;
- ➔ Des travaux pour la défense incendie ;
- ➔ Le remboursement de nos emprunts.

Pour le gîte, nous avons encore cette année un déficit de 8 253 € sur le compte d'exploitation. Ce déficit en 2024 est lié encore à la diminution des locations du gîte et aux charges de caractère général et de personnel.

Pour la Maison médicale, nous avons un léger déficit de 4 509 € sur le compte d'exploitation pour un budget de 78 175 €, lié au départ d'un des médecins et le temps d'installation de la dentiste.

BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE SERQUIGNY 2025

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale

Le Conseil Municipal était réuni le 9 avril pour voter les différents budgets de la commune qui permettent à la commune de délivrer des services publics et d'investir dans des projets.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 / BUDGET VILLE

M. Frédéric DELAMARE, Maire, a invité les conseillers municipaux à adopter le budget primitif 2025 du budget principal de notre commune, qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés, et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations. Ce budget d'un montant total de **2 645 026 €**

s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 278 023 € en section de fonctionnement** et à **367 003 € en section d'investissement**.

Le Conseil Municipal, a adopté le budget primitif 2025 du budget principal de la commune, par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.



TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2025

M. le Maire a fait lecture au Conseil Municipal du détail de l'état 1259 qui notifie les bases d'imposition pour 2025 et présente le produit attendu à taux constant. M. le Maire rappelle que les recettes de la commune proviennent majoritairement du produit des impôts locaux et des dotations de l'État. Malgré la gestion rigoureuse des finances communales, celles-ci sont fragilisées par la baisse de certaines dotations de l'État et la hausse mécanique des dépenses. Toutefois, compte tenu de la situation économique et sociale, il n'est pas souhaitable d'augmenter les impôts pour ne pas alourdir la pression fiscale qui pèse sur les habitants.

Aussi, M. le Maire propose de ne pas augmenter le produit de la recette fiscale reposant sur les ménages (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). Ces derniers ont été calculés en tenant compte de la nouvelle répartition des impôts locaux et sont censés maintenir au même niveau tant l'imposition des ménages que les recettes des collectivités.

Le Conseil Municipal a voté pour l'année 2025 les taux identiques à l'année 2024 :

- ➔ Taxe foncière propriétés bâties : **33,88 %**
- ➔ Taxe foncière propriétés non bâties : **58,84 %**
- ➔ Taxe d'habitation (résidence secondaire) : **9,51 %**

Budget Parc Maubuisson

Ce budget d'un montant total de **64 780,00 €** s'équilibre en section de fonctionnement à **32 631,00 €** et en section d'investissement à **32 149,00 €**. Le budget primitif 2025 du Lotissement Parc Maubuisson de notre Commune, a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés, et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations.

Budget du Gîte d'étape

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à **29 750,00 €** en section de fonctionnement uniquement.

Budget de la Maison Médicale

Ce budget d'un montant total de **109 783,00 €** s'équilibre en dépenses et en recettes à **73 854,00 €** en section de fonctionnement et à **36 199,00 €** en section d'investissement. La section de fonctionnement prévoit le financement de toutes les dépenses à caractère général (Énergie, entretien du bâtiment, maintenance, frais de télécommunications, charges de personnel, etc...). En investissement, le budget prévoit, en dépenses, le remboursement des emprunts.

Subventions aux associations

M. le Maire rappelle que chaque année, à l'occasion du budget primitif, le Conseil Municipal vote les subventions à verser aux associations.

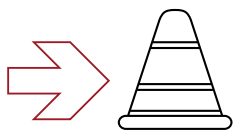
M. le Maire précise qu'il souhaite maintenir le soutien de la municipalité aux associations.

Le montant est de 46 610 € pour l'année 2025

LES PROJETS POUR 2025

- ➔ Réfection d'un terrain de tennis ;
- ➔ La démolition de l'ancienne bibliothèque ;
- ➔ L'achat de cases pour le columbarium au cimetière ;
- ➔ Le remplacement de la centrale de commande des cloches de l'église ;
- ➔ La mise en lumière de la mairie ;
- ➔ L'acquisition des prairies du Grand Château ;
- ➔ L'achat d'une autolaveuse et de matériel pour faciliter le nettoyage des locaux ;
- ➔ Des travaux de toitures de l'école élémentaire ;
- ➔ L'achat de rideaux occultants et de tables à l'école élémentaire ;
- ➔ Des travaux dans les toilettes de l'école maternelle ;
- ➔ Achat d'œuvres pour la future Artothèque ;
- ➔ Le remplacement d'une porte de l'école élémentaire ;
- ➔ Études pour la rénovation de la salle des fêtes ;
- ➔ Des travaux pour la défense incendie ;
- ➔ Des travaux de voiries au Petit Launay ;
- ➔ Achat de petits matériels pour les services techniques de la ville ;

LE POINT SUR LES TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS



RÉHABILITATION DE L'ESPACE 19.36 (EX SALLE DES FÊTES) OÙ EN EST LE PROJET ?

Nous avons accueilli en mairie, M. le Sous-Préfet, le Vice-Président du Département ainsi que le Président de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie, afin de leur présenter notre projet. Cet échange a également permis de mettre en lumière l'ensemble du travail accompli par la commune, en collaboration avec la commission dédiée et les divers partenaires impliqués, tels que l'Assistant Maîtrise d'Ouvrage, le cabinet d'architecture (AZ) et autres acteurs concernés.

Une première demande de subvention a été formulée auprès de l'État, via la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), mais cette dernière demeure à ce jour en attente de décision. Par ailleurs, une seconde sollicitation a été adressée à l'État dans le cadre du dispositif " Fonds Vert ", et celle-ci est également en attente de validation.

Vous trouverez ci-dessous un extrait du compte rendu du Conseil Municipal en date du 9 mars 2025 :

" M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Serquigny a engagé une opération de réhabilitation et d'extension de l'actuelle salle des fêtes, visant à la transformer en un pôle culturel, associatif, social, festif et de loisirs, désigné sous le nom d'ESPACE 19.36. Afin de mener à bien ce projet, M. le Maire propose de solliciter le concours financier de l'État dans le cadre du Fonds Vert 2025."

Bien que certains ajustements restent à valider, notamment avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'architecte retenu (AZ), ainsi que la commission, notre projet, aujourd'hui, est prêt pour le lancement de sa réalisation.

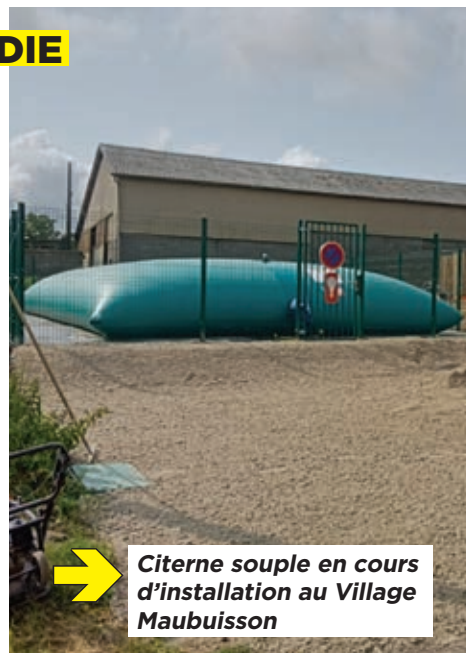
LA DÉFENSE INCENDIE

La 4^{ème} tranche de la défense extérieure contre l'incendie selon le schéma directeur réalisé en mai 2020 en cours de finition au Village La Porte, à la Cogicière et au Village Maubuisson. La commune souhaite engager la 5^{ème} et dernière tranche concernant les nouveaux points suivants :

- ➔ La Volardière : installation d'une citerne souple aérienne 120 m³
- ➔ Village La Mare : installation d'une citerne souple aérienne 60 m³
- ➔ Petit Nassandres : installation d'une citerne souple aérienne 120 m³
- ➔ La Mare / rue St Brice : installation d'une citerne souple aérienne 60 m³

La préfecture de l'Eure a octroyé une subvention de 17 899 € au titre du Fonds Vert. Cependant, comptant sur l'aide du Département de l'Eure, le plan de financement n'intégrait pas la fourniture des citernes souples. Le Département de l'Eure a mis fin à cette disposition en 2024. De ce fait, M. le Maire propose de déposer un dossier complémentaire au titre de la DETR /DSIL 2025 pour la fourniture des 4 citernes d'un montant de 12 648 € HT.

A l'issue de cette 5^{ème} et dernière tranche de travaux, 98 % des habitations de la commune seront protégées.



Citerne souple en cours d'installation au Village Maubuisson

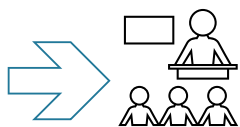


L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE

Pour des raisons de sécurité, la municipalité envisage la démolition du bâtiment de l'ancienne bibliothèque dans les prochains mois.

Cet immeuble inutilisé depuis plus d'une quinzaine d'années est dans un très mauvais état. En effet, depuis plusieurs mois la municipalité avait même fait poser un filet de protection pour éviter les chutes d'ardoises sur le trottoir. Une réhabilitation n'a pas été envisagée par la mairie car l'ensemble du bâtiment est trop fortement dégradé.

Une réunion de préparation du chantier aura lieu dans les prochaines semaines avec l'entreprise qui devrait intervenir, les riverains, les élus et les services techniques de la ville.



REMISE AUX ÉLÈVES DES INSTRUMENTS POUR L'ORCHESTRE À L'ÉCOLE



Mardi 4 février 2025, avait lieu à la médiathèque de Serquigny la remise aux élèves des instruments pour l'orchestre à l'école.

Orchestre à l'école est un dispositif d'enseignement artistique et culturel, une priorité pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie et qui a été reconduit au début de l'année scolaire 2024-2025.

Cela permet à de nombreux enfants de pratiquer la musique.

Il y a 6 orchestres à l'école sur l'Intercom Bernay Terres de Normandie, Broglie, Serquigny, Bourg Le comte, Goupil'Othon, Beaumesnil et le Lycée Clément Ader. C'est une façon de développer la pratique instrumentale en dehors des sites d'enseignement artistique et de rayonner sur le territoire.

Pratiquer la musique c'est apprendre à écouter, appliquer, mémoriser, construire... Les expériences antérieures ont montré les effets positifs sur la scolarité des enfants.

L'Orchestre à l'école repose sur un fort partenariat

entre les enseignants de l'Education Nationale et les enseignants artistiques spécialisés.

Les enseignants artistiques participant au projet de Serquigny :

Ambre PICHON, Professeure de flûte traversière

Ninon LECERF, Professeure de chant et coordinatrice du projet

Sylvie BURGOS, Professeure de guitare

Les enseignants Education Nationale participant au projet de Serquigny :

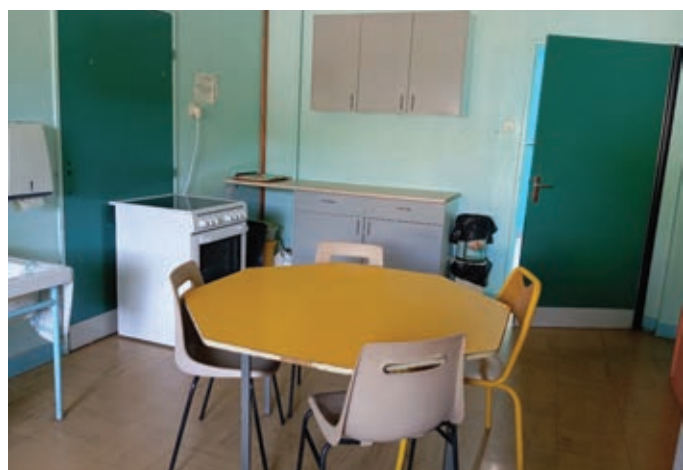
Sylvie DESPRES, Directrice de l'école Élémentaire de Serquigny

Manon HARD, Professeure à l'école Élémentaire de Serquigny

A cette occasion les élèves et leurs professeurs ont donné leur tout premier concert devant Pascal DITCH Vice - Président de l'Intercom, les élus de la commune de Serquigny, Mme Nathalie CRETOIS représentante de l'Inspection Académique et des parents des élèves.

INSTALLATION À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'UNE PETITE CUISINE & D'UNE BOÎTE À LIVRES

Pour améliorer le confort des enfants, des enseignants et du personnel communal de l'école élémentaire, des meubles de cuisine et une cuisinière électrique ont été installés par les services techniques de la ville.



Ces équipements permettent aux élèves de participer à des ateliers cuisine.

A la demande du Conseil Municipal des enfants, une boîte à livres a été installée sous le préau. Cet équipement permet aux élèves de lire pendant les heures de récréation et au moment de la pause du midi pour les élèves qui déjeunent à la cantine.

Il permet également d'emprunter des livres pour les lire à la maison.

DOSSIER ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



UNE NAISSANCE, UN ARBRE PLANTÉ



L'arbre, symbole de vie grandira au même rythme que l'enfant.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la ville de Serquigny a souhaité continuer l'opération "Une naissance, un arbre" qui avait débuté en 2022.

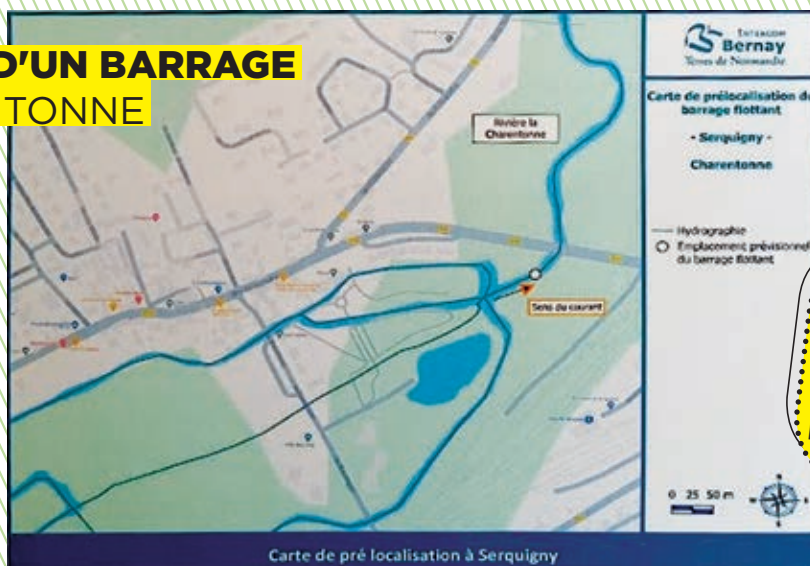
Le principe est simple, pour chaque nouveau-né de la commune, la municipalité propose aux parents de planter un arbre au prénom de l'enfant sur un emplacement dédié de la commune.

Dans le cadre de cette démarche, des érables champêtres, des charmes, des pruniers à fleurs, des poiriers de chine, des acacias boule et un copalme d'Amérique portant les prénoms de Elyas, Natéo, Nino, Gabin, Lou, Livio, Ysis, Léna, Léon, Emma, Mael, Lélyo, Taho, Ezio, ont été plantés ce samedi 15 mars 2025 en leur présence ainsi que de leurs parents, de M. le Maire et des élus du Conseil Municipal.

Au-delà de la personnalisation de l'arbre et de son lien avec l'enfant, ce dispositif met en œuvre une démarche visant à sensibiliser les générations futures à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Il s'agit de protéger et d'améliorer les espaces paysagers et par conséquent de maintenir un cadre de vie le plus agréable possible.

MISE EN PLACE D'UN BARRAGE SUR LA CHARENTONNE



L'Intercom Bernay Terres de Normandie a identifié Serquigny comme secteur potentiel pour mettre un barrage flottant anti-pollution pendant quelques semaines dans le but de retenir les macrodéchets flottants.

Serquigny est la dernière commune sur le cours principal de la Charentonne situé à environ 2 km de la confluence avec la Risle.

L'objectif est ainsi de capter les flottants en aval du bassin versant de la Charentonne. La localisation idéale se trouve en amont du pont de la D133 sur le chenal unique du cours d'eau.

En association avec les agents de la commune, les déchets pourront être collectés avant d'être exportés vers la déchetterie.

LA LIBRE ÉVOLUTION

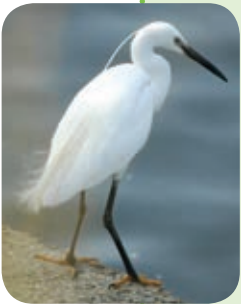
DANS L'ANCIENNE PEUPLERAIE DE SERQUIGNY



Le martin pêcheur



Le tarier patre



L'aigrette garzette

Suite à la coupe de la peupleraie en 2022, en partie zone humide, la parcelle est désormais laissée en libre évolution. C'est-à-dire qu'aucune intervention humaine n'y est prévue. Ce choix permet de laisser les processus spontanés de la nature reprendre leur cours, sans orientations ni contraintes directes.

Les espèces que l'on peut apercevoir donnent une idée de la trajectoire écologique à venir, tout en portant les marques du passé du site. Cette évolution spontanée offre un cadre d'observation utile pour comprendre comment un milieu se transforme avec le temps.

Un espace en libre évolution désigne un lieu où les écosystèmes et les espèces se développent de manière autonome, sans intervention humaine directe. La libre évolution vise à protéger les dynamiques naturelles et à favoriser la capacité d'adaptation et de résilience de la nature sur le long terme. Cette approche interroge notre rôle dans la nature et la place que nous accordons à l'adaptation autonome des milieux pour retrouver des écosystèmes en bonne santé.

➔ Des espèces caractéristiques des dynamiques en cours

Des espèces typiques des lisières forestières sont également présentes sur le site. On y observe la clématite des haies, la bryone dioïque, ainsi que des arums, facilement reconnaissables à leurs grandes feuilles en forme de flèche. Cette végétation témoigne de l'influence du boisement situé à l'est du site. Dans le cadre de la libre évolution, il est probable que cette zone boisée progresse peu à peu vers l'intérieur, accompagnée par les espèces qui lui sont associées.

➔ Focus sur la faune

La diversité des milieux présents sur le site zone humide, friches et lisières boisées, favorise également la présence d'une faune variée. Parmi les espèces observées, on peut citer la zygène, un papillon aux couleurs vives typiques des prairies riches en fleurs, ou encore la carte géographique, un autre papillon dont le cycle de vie est étroitement lié à certaines plantes hôtes. Les coccinelles sont bien représentées, tout comme les libellules, qui profitent des zones humides pour se reproduire. Côté oiseaux, le martin-pêcheur fréquente le site à la faveur de la présence de la Charentonne. Le tain des aulnes et le chardonneret élégant, aux couleurs vives, se nourrissent des graines des aulnes. Le tarier pâtre comme le chardonneret apprécie les milieux en transition telles que les friches à hautes herbes du site.

UN NOUVEAU SENTIER

ENTRE LE PÔLE DE SANTÉ ET LE PARC MUNICIPAL

C'est afin de créer une trame verte qui part du verger conservatoire jusqu'à l'ancienne peupleraie, que nos agents des services techniques de la ville ont remis en état le pont situé derrière le pôle de santé et ont nettoyé et déboisé les taillis et ronciers. Nous vous encourageons à venir découvrir ce nouveau chemin de promenade le long de la rivière qui accueillera cet été quelques artistes du sentier d'Art.



Pont derrière le Pôle de santé



Accès aux herbages du château

DOSSIER ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



LES BOIS COMMUNAUX



Le 14 mai 2025, une visite des bois communaux était organisée avec la société Alliance, M. le Maire, les élus et les services techniques de la ville pour faire un point sur les plantations réalisées ces dernières années.

Le bilan est très bon sur les dernières plantations de conifères/sapins, on observe une belle croissance de tous les éléments. Encore besoin de quelques années d'entretien pour cette partie avant que la nature se gère de manière plus autonome.

Sur la plus grande plantation de chênes, de châtaigniers, de merisiers, le bilan est très bon également, le travail d'entretien des allées est à maintenir et il faut maintenant mettre en place un programme de taille de formation sur les différents arbres de cette zone.

Un plus gros travail de nettoyage est à entreprendre sur la partie la plus lointaine des grands communaux avec les équipes des services techniques de la ville.

L'ATELIER D'AUTO-RÉPARATION VÉLO



Depuis deux années, l'atelier d'auto-réparation situé derrière le pôle ados est animé par les membres de l'association Rislecycllette. Il y a quelques semaines, pour améliorer le stockage du matériel et l'intervention sur les vélos, le local a été complètement réaménagé, par les services techniques de la ville. Alliant la solidarité, l'écologie et le lien social, cet atelier a pour but le partage du savoir-faire et des bonnes pratiques. Pour rappel, cet atelier d'auto-réparation de vélo est ouvert à tous. Vous y trouverez tous les outils et pièces nécessaires pour réviser votre vélo ou le remettre en état avec les conseils des bénévoles de l'association. Plus d'informations sur <https://rislecycllette.fr>.

MODIFICATION DES HORAIRES POUR L'UTILISATION DES OUTILS OU APPAREILS POUR LES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE



Afin de permettre une cohabitation paisible, un nouvel arrêté en date du 12 juin 2025 régleme les créneaux horaires durant lesquels les outils bruyants peuvent entrer en action. Vous trouverez ci-dessous l'arrêté municipal relatif à la lutte contre les nuisances sonores.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-2 ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1336-6 et suivants ;

Vu le code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral DTARS-SE/n°19-14 en date du 25 septembre 2014, modifié en date du 20 août 2024 portant réglementation des bruits de voisinage ;

ARRÊTÉ

Article unique : le présent arrêté a pour objet d'abroger l'arrêté municipal du 15 juin 2015 relatif à la lutte contre les nuisances sonores. Suivant l'arrêté préfectoral visé en préambule, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- ➔ Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- ➔ Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- ➔ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Merci de respecter ces plages horaires pour le bien-être de tous.

DU CÔTÉ DE NOS AÎNÉS



LES NOCES DE DIAMANT DE ROSE ET GÉRARD



A vous Rose et Gérard, nous tenons à présenter toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.

Le samedi 12 avril 2025, la famille, les amis de Rose et de Gérard DUVAL étaient réunis à la mairie pour fêter un événement exceptionnel et plein d'émotion, leurs 60 années de mariage.

Rose, née à Saint Aubin d'Ecrosville est la troisième des cinq enfants de la famille. Après sa scolarité et l'obtention du Certificat d'étude, elle entre très tôt dans le monde du travail. Pendant un an et demi dans les champs, ramassage de pommes de terre, démarier les betteraves, et participer

aux moissons. Ensuite Rose travaille dans diverses entreprises de la région, la SFER, Robert et carrière, Prestil, le restaurant d'entreprise d'ATO et les Papillons Blancs.

Gérard est né à Nassandres et est le cinquième des neufs enfants que composent la famille. Après la scolarité à Nassandres, et une période d'apprentissage de peintre, Gérard travaille chez Compin, Bouchon, à la SFER puis chez Organico / ATO.

En septembre 1963, ils se sont connus chez la maman de Gérard qui travaillait avec Rose chez Robert et Carrière, Gérard était à cette époque militaire et en permission.

Ils se sont mariés le 10 avril 1965 à la mairie de Fontaine l'Abbé.

De cette union, sont nés trois enfants, 2 garçons et une fille qui leurs donneront de nombreux petits enfants et arrières petits-enfants.

Cette longévité de vie de couple force le respect en ce qu'il témoigne d'un compromis permanent en plus d'un amour très fort.

En effet, au fil des années, ils ont surmonté des difficultés. Ces épreuves, loin de les désunir, ont renforcé leur attachement l'un à l'autre.

En témoignent leur présence à la mairie ce samedi matin d'avril et leur souhait clairement exprimé de renouveler leurs engagements.

Ils ont également surmonté un autre obstacle de taille, celui de la routine, qui parfois peut être fatale à un couple.

A ce titre, ils sont un exemple pour tous.

En ces temps difficiles où les fondements de notre société sont régulièrement mis à mal, la famille reste un pilier, une valeur refuge dans laquelle chacun devrait pouvoir investir et s'investir.

LA RÉALITÉ VIRTUELLE, SOCIALE ET THÉRAPEUTIQUE

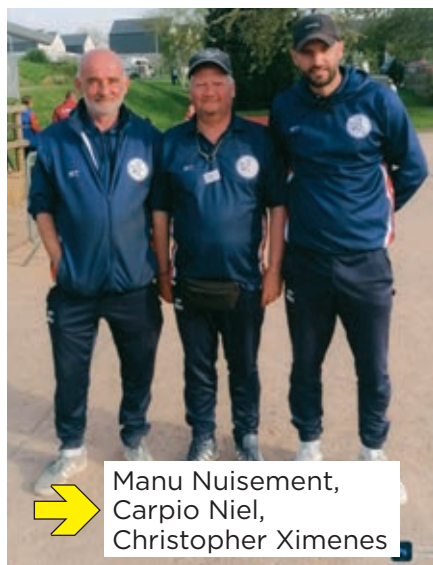


Dans le cadre du dispositif " PACKADOM " conçu par le Département de l'Eure en partenariat avec la Poste, 6 séniors de Serquigny ont bénéficié en mai, du dispositif " Lumeen ". Ce dispositif médical et récréatif est destiné aux secteurs sanitaire et médico-social et offre des expériences immersives en réalité virtuelle pour améliorer le bien-être, favoriser le lien social, réduire l'anxiété, la douleur, les troubles du comportement et la consommation médicamenteuse. Tous les participants étaient ravis de partager cette séance et se sont déclarés prêts pour renouveler cette expérience.

LES DÉFIS DES SPORTIFS



CLUB SPORTIF DE LA CHARENTONNE PÉTANQUE



Manu Nuisement,
Carpio Niel,
Christopher Ximenes

Le CSC pétanque est une ancienne association dont le siège était au Petit Nassandres.

Il s'agissait d'une émanation de l'entreprise Robert et Carrière.

Le club s'est bien développé maintenant, il compte 80 licenciés. Il obtient de bons résultats dans les concours départementaux et les différents championnats seniors et vétérans.

Des joueurs ont fait dernièrement deux demi-finales, l'une dans la catégorie triplette jeu provençal et l'autre en sénior mixte (deux hommes, une femme).

Le club vient de rencontrer M. le Maire et ses services qui leurs ont réservé un bon accueil pour parler des différentes demandes du club et notamment l'hypothèse pour le club de la possibilité d'accueillir des compétitions plus importantes.

L'ENTENTE CYCLISTE DE SERQUIGNY



Dimanche 16 mars 2025, l'Entente Cycliste de Serquigny organisait une course cycliste de la fédération Française de Cyclisme.

131 coureurs des catégories Accès 1/2 et Accès 3/4 étaient au départ de la course. Quentin HAVE du club Team Jop 76 gagne la course en catégorie Accès 1/2.

Aldo ALESSANDRINI du club VC SAULCEEN ELBEUF LES T.V.O termine 1^{er} de la course de la catégorie Accès 3/4.

Le 1^{er} du club de Serquigny, DUBUCS Samuel termine 7^{ème} de la catégorie Accès 3/4.

La 1^{ère} féminine, ROBIN Rachel du club US MAULE CYCLISME se classe 13^{ème}.

Félicitations au club de Serquigny pour l'organisation de cette course. Retrouvez le classement et toutes les photos sur le site du club <https://www.ecserquigny.fr/>

Ce samedi 15 mars 2025, le club l'Entente Cycliste de Serquigny présentait ses effectifs à la presse et à la municipalité avec un tout nouveau maillot.

L'Entente Cycliste de Serquigny a été créée en 1954 soit 71 ans d'existence. Actuellement le club compte 33 licenciés dont 3 femmes. Avec 7 nouveaux licenciés en 2025, l'Entente Cycliste de Serquigny reste au même nombre de licenciés qu'en 2024. L'Entente Cycliste de Serquigny se compose de 3 sections. La section compétition qui essayera de décrocher au moins une victoire et bouquet lors des courses régionales route et VTT. La section cycloportif



adepte des grandes distances a prévu de faire de grosses épreuves un peu partout en France. Tandis que la section loisirs fera toutes les randonnées VTT, route et Gravel de la région.

L'Entente Cycliste de Serquigny organise 5 épreuves en 2025 :

- ➡ Le prix de la ville de Serquigny le dimanche 16 mars ;
- ➡ Le prix du comité des fêtes de Goupil Othon le samedi 5 avril ;
- ➡ La balade de Claude, une marche à Beaumontel le dimanche 15 juin ;
- ➡ Le prix du comité des fêtes de Nassandres le samedi 28 juin ;
- ➡ La randonnée VTT et pédestre à Serquigny le dimanche 24 août.

FOOTBALL CLUB DE SERQUIGNY



Après 7 années de bons et loyaux services, Julien VINETTE quitte son poste d'entraîneur de l'équipe première et de responsable de la catégorie séniors. Des moments exceptionnels, des montées, des maintiens, des sourires et des pleurs de joie. Julien est, et restera, une personnalité très forte du club de Serquigny-Nassandres.

Cette saison 2024-2025 restera, pour Julien et son équipe, une année inoubliable avec cette épopée magistrale en Coupe de France et le match en 32^{ème} de finale contre le club professionnel de L'En Avant Guingamp ainsi qu'une saison en Régionale 2 de très haut niveau.

5 montées (les 3 équipes seniors), un passage de D1 à R2 pour l'équipe A, de D3 à R3 pour l'équipe B. Environ 630 séances dirigées, la création d'une équipe C (qui est montée en D3).

Le FCSN termine 7^{ème} au classement du championnat Régional 2 à 4 points du podium. Une fierté pour une deuxième saison en R2, l'accomplissement d'un long travail collectif.

Le club remercie Julien pour son investissement de longue durée au sein du FCSN.

Comme une évidence, l'actuel défenseur Kévin GIBOYAU sera l'entraîneur de l'équipe première la saison prochaine. Responsable de l'école de foot cette année, il devient donc responsable des séniors. Fort de son expérience (finaliste de la Coupe de France avec Quevilly), il est également le choix de la continuité.

C'est aussi une excellente année 2024/2025 pour l'ensemble du club

L'Equipe Sénior B monte en Régionale 3 et est finaliste de la coupe des réserves de l'Eure, les U14 et U15 sont champions de leur groupe et montent en catégorie supérieure.

Côté des féminines du Pôle Féminin Rislois, elles sont officiellement championnes de D2 à 8.

Félicitations aux joueurs et joueuses, aux coaches, aux dirigeants.

LA RISLE CUP



La 10^{ème} édition de la Leclerc Risle Cup, tournoi International de football catégorie U11 s'est déroulée ce week-end du 3 et 4 mai 2025. Le tournoi réunissait 32 équipes, avec un grand nombre d'écoles de foot de structures professionnelles (PSG, Marseille, St Etienne, Lyon, Lille etc..) et de prestigieux clubs européens comme le Réal de Madrid, le FC Porto, la Juventus de Turin, le club des Partisans de Belgrade et le RSC Anderlecht. La Normandie était représentée par les clubs amateurs, Evreux, Caen, Elbeuf, Argentan, Normanville, Malherbe Surville, Oissel, Grand Quevilly, Lisieux, Olympia'Caux et Serquigny-Nassandres. C'est devant un public très nombreux que les jeunes joueurs se sont affrontés durant tout le week-end. C'est l'équipe du RSC Anderlecht qui remporte cette année le tournoi, en gagnant la finale (2 à 0) contre le club du Paris Saint Germain. Félicitations au club du Football Club de Serquigny-Nassandres pour l'organisation.

RÉFECTION D'UN TERRAIN DE TENNIS



Afin d'entretenir et de maintenir ses équipements sportifs la municipalité de Serquigny a décidé de faire remettre en état cette année, un des deux terrains de tennis.

Pour mémoire, ces terrains de tennis ont été construits en 1986, et subi une petite régénération (colmatage des fissures et peinture de la surface de jeux) au début de l'an 2000.

Toutes les personnes intéressées pour pratiquer le tennis peuvent contacter la mairie ou Eric LEFEBVRE.

ACTION CULTURELLE



LE SENTIER D'ART À SERQUIGNY DU 28 JUIN AU 28 SEPTEMBRE 2025

LE **SENTIER D'ART** EST UN PARCOURS ARTISTIQUE À CIEL OUVERT, ACCESSIBLE LIBREMENT À TOUS. CHAQUE ANNÉE, IL MET EN LUMIÈRE LA CRÉATION CONTEMPORAINE EN INVESTISSANT UNE COMMUNE DU TERRITOIRE AVEC DES ŒUVRES ORIGINALES RÉALISÉES IN SITU. POUR CETTE NOUVELLE ÉDITION, LE SENTIER D'ART S'INSTALLE À **SERQUIGNY** AUTOUR DE LA THÉMATIQUE " **NATURE ET INDUSTRIE EN RÉSONANCE** ".

Du 28 juin au 28 septembre, promeneurs, curieux et amateurs d'art pourront découvrir des installations artistiques inédites au cœur de la commune. Ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique du **projet culturel de territoire** porté par l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Il bénéficie du soutien de la **DRAC Normandie**, de la **Région Normandie**, du **Conseil Départemental de l'Eure** et de l'**Éducation Nationale**.

SENTIER D'ART
Nature et Industrie en résonance

28 JUIN
✓
28 SEPT.
2025

Serquigny
Centre-ville

Parcours d'art contemporain
Gratuit
www.bernaynormandie.fr

Intercom Bernay Terres de Normandie
PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
EURE
Serquigny

Conception : Intercom Bernay Terres de Normandie - Service communication - ON // Impression : BIS Imprimerie



➔ SÉANCE DU 5 MARS 2025

Budget ville / Approbation du compte administratif 2024 et affectation du résultat

La réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2025 était consacrée à l'examen des comptes administratifs 2024. (Voir les pages 6 & 7, finances du journal).

DEVELOPPEMENT DURABLE / mise à jour du périmètre d'épandage de l'entreprise DS SMITH PAPER ROUEN SAS

La demande d'autorisation concerne la mise à jour du périmètre pour le recyclage par épandage agricole des boues de papeterie issues de la préparation de papier, à partir de vieux cartons et emballages ménagers de l'usine DS Smith Paper Rouen SAS, située à Saint Etienne-du-Rouvray.

La Société DS Smith Paper Rouen SAS exploite une Installation Classée par la Protection de l'Environnement non SEVESO. Elle est encadrée par un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter dont la dernière version date du 29/12/2022.

Le site est équipé d'une station de traitement des eaux usées liées à son process. Cette station produit des boues de deux natures : primaires (issues du traitement par décantation de matières en suspension) et biologiques en excès (issues du traitement de la pollution dissoute). Le mélange de ces boues donne le CALCIPAC.

L'activité d'épandage est donc encadrée par la délimitation d'un périmètre d'épandage et d'une étude préalable fixant les conditions d'utilisation des boues de papeterie depuis le 12 août 2013 dans le but d'apporter de la chaux et de la matière organique aux sols cultivés.

Ce premier arrêté portait sur 3 854.96 ha dont 3 482.14 ha aptes à l'épandage pour recycler 8 000 t de MS/an (boues primaires et boues résiduelles de la station d'épuration). Suite au passage en CODERST en février 2016 et en application de l'article 1.5 de l'arrêté du 12 août 2013, un arrêté de prescriptions complémentaires a été accordé pour l'ajout de 277.70 ha.

L'activité du site et la charge en calcium du CALCIPAC ont augmenté, la surface d'épandage s'est révélée insuffisante et une nouvelle autorisation fut accordée le 4 décembre 2018 pour la mise à jour du

périmètre d'épandage permettant de valoriser chaque année jusqu'à 24 000 tonnes de CALCIPAC dans le département de l'Eure soit 10 925 t de MS/an sur 9 665.84 ha aptes.

Cinq ans plus tard, certains exploitants ne sont plus intéressés par le CALCIPAC. Il s'agit de l'évolution habituelle d'un périmètre d'épandage. Afin de pérenniser le recyclage des boues de papeteries en agriculture, il est indispensable de proposer une nouvelle mise à jour du périmètre. Afin de faciliter l'instruction du dossier, nous présenterons les surfaces sortantes en fonction des exploitations et des communes mais le présent dossier portera sur les nouvelles surfaces. Effectivement, hormis les surfaces sortantes, le périmètre de 2018 reste identique.

Le dossier est mis à la disposition des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable au dossier de mise à jour du périmètre d'épandage de l'entreprise DS SMITH PAPER ROUEN SAS.

URBA PATRIMOINE / convention EUROPAN laboratoire d'expérimentation

Le concours EUROPAN a permis de sélectionner 3 équipes, En sueur, Re(sources) et les Intensités sauvages, qui ont proposé chacune des intentions pour réinvestir les 4 sites présentés.

Les propriétaires des sites en lien avec les communes souhaitent étudier comment appliquer et mettre en œuvre les idées exprimées par les équipes dans le cadre du concours pour imaginer de nouvelles manières d'habiter ce territoire, ainsi que des déclinaisons par site.

Il est proposé que la suite de la réflexion pour la résorption des friches en considérant le vivant, prenne la forme d'un laboratoire d'expérimentation, processus innovant, collaboratif et soutenu par la Région Normandie, la DDTM et le CAUE.

Il convient donc d'établir une convention de partenariat fixant le cadre et les modalités d'interventions.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention et les documents relevant de cet engagement et autorise la participation financière de la commune pour la somme de 2000 €.

L'ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX



➔ SÉANCE DU 5 MARS 2025 (suite)

Information sur l'attribution de marchés publics réalisée dans le cadre de la délégation consentie au Maire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 23 mai 2020, il lui a été délégué le pouvoir de conclure des marchés publics dont le montant est inférieur à 30 000 € HT. Le Code Général des Collectivités

Territoriales impose néanmoins au Maire de rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de ladite délégation. Le Conseil Municipal prend acte que l'obligation d'information du Conseil municipal relative à l'attribution de marchés publics dans le cadre de la délégation consentie à M. le Maire a bien été effectuée.

➔ SÉANCE DU 9 AVRIL 2025

Finances / Affectation du résultat 2024 de la commune

- Vote des taxes directes locales 2025
- Vote du budget primitif Ville, du gîte, de la maison médicale, du parc Maubuisson 2025
- Vote des subventions aux associations 2025 (Voir les pages 6 & 7, finances du journal).

FINANCES / SIEGE convention 2025 relative aux études rue du Docteur Piau

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications. Il s'agit de réaliser les études relatives à l'effacement des réseaux rue du Docteur Piau. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière. Cette participation s'élève à :

en section d'investissement : 833.00 €
en section de fonctionnement : 417.00 €
étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention de participation financière et précise que les crédits nécessaires aux dépenses engagées, liquidées et mandatées en vertu de la présente délibération ont été inscrits au Budget primitif.

Le sentier d'Art

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de SERQUIGNY accueillera l'édition 2025 du Sentier d'Art du 28 juin au 28 septembre.

Il convient de signer une convention précisant les engagements de chacun dans cette manifestation.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat et d'occupation temporaire du domaine public avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Urbanisme Patrimoine / Mon Logement 27 avenant à la convention de gestion en flux

M. le Maire rappelle qu'en application de la loi ELAN du 23 novembre 2018, la commune a signé avec Mon Logement 27 en 2023 une convention instaurant la gestion en flux des réservations de logements.

Pour 2025 ont été actualisés les droits de chaque réservataire en fonction du taux de rotation et des garanties d'emprunts. Il convient donc de signer un avenant qui précise l'objectif estimé pour cette année.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention définissant les règles applicables aux réservations de logement sociaux du contingent réservé par la Commune de SERQUIGNY.



➔ Réunion du Conseil Municipal le 9 avril 2025



LES RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

62 rue Max Carpentier

27470 SERQUIGNY

Tél. 02 32 44 10 15

Email : mairie@serquigny.fr

Ouverte du lundi au vendredi :

9h à 12h / 13h30 à 17h30

Fermée le samedi et dimanche

ENVIRONNEMENT

Pour toutes informations

concernant le ramassage des

ordures ménagères et des

déchets recyclables, nous vous

invitons à contacter PRECOVAL.

27300 BERNAY

Tél. 02 32 43 14 75

Site Internet : www.precoval.fr

La collecte des ordures

ménagères sur Serquigny se fait

uniquement le vendredi matin et

un vendredi sur 2 pour la collecte

des déchets recyclables, pour

les 6 premiers mois de 2025 puis

tous les 15 jours.

Ouverture de la déchetterie

PRECOVAL

Du 2 novembre au 31 mars :

lundi : Fermée

mardi : 9h à 12h / 14h à 17h

mercredi : 9h à 12h / 14h à 17h

jeudi : 14h à 17h

vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h

samedi : 9h à 12h / 14h à 17h

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

lundi : 14h à 18h

mardi : 9h à 12h / 14h - 18h

mercredi : 9h à 12h / 14h - 18h

jeudi : 14h à 18h

vendredi : 9h à 12h / 14h à 18h

samedi : 9h à 12h / 14h à 18h

SERVICES PUBLICS & COMMUNAUX

ÉCOLE MATERNELLE

Louis Pergaud

Mme CRETOIS : 02 32 44 12 00

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Louise Michel-Jean Jaurès

Mme DESPRES : 02 32 44 15 89

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

06 17 95 00 13

Ouverte de :

6h45 à 8h20 / 16h30 à 18h30

Cantine scolaire : 02 32 44 14 00

STGS (Service de l'eau) :

02 32 56 80 32

Urgence EDF GDF : 09 72 67 50 27

Urgence Gaz : 08 00 47 33 33

Bureau de poste : 02 27 19 30 74

Ouvert le : mardi, mercredi, jeudi

et vendredi de 14h30 à 17h,

le samedi de 9h à 12h

Fermé le lundi et dimanche

(sous réserve de modifications par la POSTE)

SNCF (RENSEIGNEMENTS) : 36 35

Gare de Serquigny :

Ouverte du : lundi au vendredi de

4h05 à 20h30, samedi de 7h35

à 18h25, dimanche et jours fériés

de 9h30 à 13h15 / 15h à 19h45

Ouverture des guichets :

Du lundi au vendredi de 6h30 à

12h15 / 12h40 à 18h50

Le samedi de 7h45 à 11h45 /

13h05 à 18h20

Le dimanche et jours fériés de

10h à 13h10 / 15h à 19h40

(sous réserve de modifications par la SNCF)

LA MÉDIATHÈQUE

02 32 47 41 62

Périodes scolaires :

lundi : 15h à 18h

mardi : 15h à 18h

mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h

jeudi : 15h à 18h

vendredi : 15h à 18h

samedi : 9h à 12h30

Vacances scolaires :

lundi : 10h à 12h / 15h à 18h

mardi : 10h à 12h / 15h à 18h

mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h

jeudi : 10h à 12h / 15h à 18h

vendredi : 10h à 12h / 15h à 18h

samedi : 9h à 12h30

INTERCOM BERNAY

TERRES DE NORMANDIE

1025 Route de Broglie

27300 BERNAY

Tél. 02 32 43 50 06

Email : accueil@bernaynormandie.fr

CENTRE INTERCOMMUNAL

D'ACTION SOCIALE (CIAS)

1025 Route de Broglie

27300 BERNAY

Tél. 02 32 43 50 06

PERMANENCE DU SECOURS

POPULAIRE

Au sous-sol de la mairie tous les

vendredis de 9h30 à 11h30 ou à

la boutique de l'ancien bureau

du Crédit Agricole les lundis et

jeudis après-midi.

NUMÉROS D'URGENCE

PHARMACIE DE GARDE : 32 37

MÉDECIN DE GARDE : 116 117

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

SAMU 15

SAMU (avec tél. portable) 112

SAMU SOCIAL 115

Allo Enfance Maltraîtée 119

Droits des Femmes.. 02 32 33 44 56

(Centre d'information)

SANTÉ

MÉDECINE GÉNÉRALE

Dr BOURGEOIS : 02 32 44 10 05

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

INFIRMIÈRES

Mmes BACKX, LUCAS, MUTTI,

QUENTIN : 02 32 46 51 34

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

KINÉSITHÉRAPEUTES

M. WOJDYLO : 02 32 44 61 83

15 rue de Normandie

Mme BALAGNY :

07 87 82 67 84 / 02 79 20 00 03

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

DIÉTÉTICIENNE

Mme ANDRÉ : 06 87 01 28 87

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

PSYCHOLOGUE

PSYCOTHERAPEUTE

Mme JOUDOU : 06 99 89 23 85

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Mme BIZGAN : 02 79 20 00 01

6 rue Max Carpentier

Maison médicale

Email : drelenabizgan@gmail.com

TAXIS - AMBULANCES

SERQUIGNY : 02 32 44 10 69

1 rue de Picardie

PHARMACIE

Mme MONTRON : 02 32 44 14 75

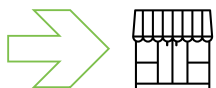
1 rue Max Carpentier

Ouverte du lundi au vendredi de :

8h30 à 12h30 / 14h30 à 19h30

Le samedi : 8h30 à 12h30

BIENVENUE À SERQUIGNY



À QUENTIN, ALEXANDRE ET ABDELHAK



Yuki's Family - Pension canine



Titulaire du BP Educateur canin (diplôme d'État), du Certificat d'aptitude aux chiens de catégorie 1 et 2, de l'attestation de Transport d'Animaux Vivants (TAV) pour chien et chat et du diplôme de premiers secours canin, Quentin GEANDIER a été bénévole dans une SPA de 2017 à 2019. Sans box, il propose une pension familiale où les loulous partagent son quotidien avec ses 2 chats et 2 chiens. Résidant à Serquigny, il demande une journée test avant une nouvelle garde afin de s'assurer de la bonne entente avec ses chiens et chats ou les autres pensionnaires.

Le tarif journalier est de 25 € par chien (tarif dégressif si plusieurs chiens du même foyer). Quentin propose également des visites au

domicile de ses clients (13 € par chien) ainsi que des promenades (19 € par chien) et dans un rayon de 15 à 20 minutes de son domicile. **N'hésitez pas à consulter son site internet : yukis-family.fr ou sur les réseaux sociaux :**

Facebook, mais aussi sur Instagram et LinkedIn. Il reste disponible pour tout autre renseignement.



Un nouveau commerce, primeur, crèmerie et épicerie

fine à Serquigny face à la mairie

" L'Annexe du primeur de Beaumont"

Venez rencontrer Alexandre, Sandrine, Mathis et Elise et découvrir leur magnifique boutique.



Un nouveau restaurant Fast Food à Serquigny

M.Abdelhak RAÏSSI

Des burgers gourmands, des tacos fondants, couscous maison et bien plus encore !

Sur place ou à emporter ou en livraison.

Ouvert 7j/7 de 11h à 14h et 18h à 22h les jours de semaine et samedi de 18h à 22h le dimanche et jours

MC Amine : 10 rue Max Carpentier / Tél : 02 59 16 38 97

N'HÉSITEZ PAS

À LEUR RENDRE VISITE !



 www.serquigny.fr

 Ville de Serquigny